Département
du Nord

Arrondissement
Dunkerque

COMMUNE D'HONDSCHOOTE
ARRETE MUNICIPAL N°230525AR099CB

Arrêté portant réglementation de la circulation – Place du Général de Gaulle **à Hondschoote.**

Le Maire d'Hondschoote
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route,
Vu la demande d'arrêté de police de la circulation présentée par M. SZIJJ, Mairie d'Hondschoote
Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement Place du Général de Gaulle à Hondschoote afin de faciliter des travaux de marquage sur les bordures
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et des riverains.

ARRETE

Article 1° - En raison des travaux sus visés, les mesures suivantes seront appliquées sur le parking central face au n°9 jusqu'au n°13 Place du Général de Gaulle à Hondschoote, sur 2 journées entre le Mardi 30 mai et le Vendredi 2 juin 2023 :

- Stationnement interdit au droit du chantier

Article 2° - Les restrictions et interdictions énoncées à l'article 1 seront effectives dès la mise en place des panneaux réglementaires de signalisation.

Article 3° - Ampliation du présent arrêté sera faite à :

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hondschoote, pour information et exécution.
Les Services Municipaux, pour information et exécution.
Les Services de Secours et d'Incendie, pour information.
M. VERMERSCH, Adjoint aux Travaux, pour information.
M. PERCAILLE, Conseiller délégué à la Sécurité, pour information.

HONDSCHOOTE, le 25 mai 2023

Le Maire d'Hondschoote
H. SAISON

VILLE D'HONDSCHOOTE ★ NORD ★